

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°84 MARS 2022

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Centralité de la laïcité

« La relativisation de ce principe de liberté et d'unité auparavant commun, ou son édulcoration, ou le silence, ont été les ferments de la division à gauche et dans les combats émancipateurs et sociaux. » P. 2



God bless America

Farouche opposition à l'avortement, à l'homosexualité, à l'égalité homme/femme, thèses conspirationnistes, engouement pour la violence apocalyptique et militaire.

P. 3

L'espoir renaît au Chili

La victoire du Front large chilien annonce des changements importants dans la manière de diriger un pays.

P. 5

Universités : en marche vers la privatisation et la sélection

Régression du droit à l'éducation et recherche orientée vers la rentabilité au détriment de la recherche fondamentale.

P. 8

Blanquer et Macron, imposteurs de la laïcité !

Abîme entre les « valeurs » républicaines proclamées et l'influence cléricale et néo-concordataire à l'œuvre

P. 17

“ En cette journée internationale, nous affirmons notre solidarité avec les femmes du monde entier qui luttent contre ceux qui veulent limiter leurs droits et maintenir leur domination par un système patriarcal.

En premier lieu avec les Afghanes privées d'accès à l'école et aux soins, empêchées de travailler, violemment réprimées par les talibans et abandonnées par les pays occidentaux. ”

[Voir le tract du CREAL76](#)

AGENDA

8.03.22 : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes .

Manifestation 18h au Palais de Justice de Rouen

25.03.22 : CREAL76 - Conférence

« *Les femmes préhistoriques : regards d'hier et d'aujourd'hui* »

par Marylène Patou-Mathis (voir p. 4)

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page www.creal76.fr

Centralité de la laïcité

Le 24 février, jour de l'agression de l'Ukraine par la Russie - dotée de l'arme nucléaire - risque hélas de devenir une date historique. L'ONU est devenue spectatrice impuissante de multiples conflits et agressions. Des impérialismes anciens et nouveaux agissent dans le déni des peuples à disposer d'eux-mêmes, du respect des conventions internationales, des droits humains. Les populations en paient le prix exorbitant.

Sommaire

- 2 - Édito : Centralité de la laïcité
- 3 - Chronique du mécréant : God bless America
- 4 - Conférence : les femmes préhistoriques : regards d'hier et d'aujourd'hui
- 5 - L'espoir renaît au Chili
- 7 - La protection sociale complémen-taire des fonctionnaires menacée
- 8 - Universités : en marche vers la privatisation et la sélection - Abus bientôt sanctionnés ?
- 9 - Soutien scolaire, apprentissage du Coran
- Notes de lecture : *Le nouveau péril sectaire* et *Gare aux gourous*
- 10 - Confusion, imposture et ralliement
- 11 - Textes en ligne
- 12 - La manifestation de Charonne et les accords d'Évian
- 13 - Vie du CREAL
Note de lecture : Lettre à une gauche déboussolée.
- 14 - Coup de chapeau à Fanny Raoul
- Note de lecture : *Fractures*
- 15 - Un nouveau Schéma national du maintien de l'ordre pas vraiment nouveau
- 16 - La stèle de l'émir Abdelkader vandalisée avant son inauguration
- 17 - Blanquer et Macron, imposteurs de la laïcité
Présidentielles : les desiderata de l'enseignement catholique
- 18 - Les principaux candidats à l'élection présidentielle et la laïcité
- Note de lecture : *une histoire laïque du Moyen-Orient de 395 à nos jours*
- 19 - Échos d'ailleurs : Iran, aspiration à la laïcité
- La symbolique du violet
- Services publics, ils bougent !
- 20 - Chronique de Rahan : Voir avec des sons

Une loi de 1996, à rebours de la Constitution laïque russe, permet à l'Église orthodoxe de bénéficier de financements de l'État et de participer à des activités diplomatiques. Le patriarche Kirill "n'hésite pas à justifier la répression policière des manifestations d'opposition ou à bénir les armes et les guerres de Moscou à l'étranger", selon l'AFP. Poutine et le patriarche évoquent constamment la notion de *Ruskyi mir* (monde russe). Dès 2009, Kirill psalmodie : « *Le cœur du monde russe, c'est aujourd'hui la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie [...] ça c'est la Sainte Russie*¹. » Kirill a qualifié le 27 février les opposants à Moscou en Ukraine de « *forces du mal* ». Mais c'est bien le régime autocratique russe qui agresse l'Ukraine.

Tchéchénie, Syrie, Afghanistan, Géorgie, Lybie, Yémen, Ouïghours, Rohingas, Palestiniens... et combien d'autres, on ne compte plus les lieux et les populations soumis à des violences le plus souvent adossées à une emprise religieuse, à une répression de minorités ethniques ou confessionnelles. Le carburant religieux est en effet souvent enflammé pour la conquête du pouvoir, pour alimenter le moteur de conflits asservissant les populations et d'abord les femmes.

L'essentialisation des populations enfermées dans une identité fabriquée ou fantasmée (par exemple les musulmans) est autant une contrevérité ignorant les diversités réelles qu'une barrière à toute notion d'évolution, de libération, d'émancipation. En Inde, des minorités musulmanes sont en butte au « *programme politique fasciste hindouiste d'éradication des minorités*² » écrit Marieme Helie-Lucas dans une *Lettre à nos amis musulmans laïques en*

Inde les mettant en garde sur le fait que « *la simple suggestion qu'un programme politico-religieux puisse être à l'œuvre au sein même de la minorité n'était pas entendable* ». Pour le dire autrement, « *comment défendre les musulmans mis en danger par la nouvelle extrême droite hindouiste sans baisser les bras devant l'extrême droite musulmane ?* ». La leçon que devraient en tirer partout les militant·e·s des droits humains, de l'antiracisme, du féminisme, de la laïcité, c'est que la lutte pour ces causes universelles ne doit jamais conduire à embrasser, à ne pas voir, à ne plus combattre des idéologies fondamentalistes réactionnaires pouvant avoir cours chez des opprimé·e·s ou discriminé·e·s. On ne peut se passer de la boussole universelle et laïque.

Lors de notre Assemblée générale du 26 février, Roger Évano (auteur de *Lettre à une gauche déboussolée*)³, nous a invités à ne pas être tièdes sur le principe de laïcité. La relativisation de ce principe de liberté et d'unité auparavant commun, ou son édulcoration, ou le silence, ont été les ferments de la division à gauche et dans les combats émancipateurs et sociaux. Ces renoncements ne permettent pas de faire barrage à l'extrême droite, pire ennemie de la laïcité.

Francis VANHÉE, président du CREAL76
le 03.03.22

¹<https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2015-5-page-74.htm>

²<https://www.siawi.org/spip.php?article27846>

³ voir p.17

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELAHAYE

God bless America

Le jazz, la télé poubelle, le chewing-gum, les films noirs, la junk-food, les « malls » (centres commerciaux gigantesques), les chaînes d'infox, pour le pire et le meilleur, nous avons plus ou moins adopté ces marqueurs de la culture, de l'économie américaines.

Regarder ce qui se passe aux États-Unis, c'est souvent voir ce qui s'imposera chez nous, avec quelques années de décalage. Le Burger King et le Kentucky Fried Chicken ont ringardisé le sandwich jambon-beurre-baguette, en un grand remplacement qui ne semble pas alarmer nos vigies nationalistes. Il est vrai que le couscous est le plat préféré des Français, alors ils ont mieux à faire....

La nouvelle vague, celle qui pourrait déferler et traverser l'Océan dans les années à venir, n'est ni musicale, ni commerciale. Des intellectuels démocrates, des journalistes, et même certains membres modérés des églises américaines, s'inquiètent de la montée en puissance de la droite chrétienne.

Structurée autour de quelques pasteurs, comme Pat Robertson, James Dobson, Paula White, véritables stars d'un système de médias grassement financé par des milliardaires ultra réactionnaires, la droite chrétienne dispose d'un réseau médiatique extrêmement puissant. Elle recrute et infiltre toutes les strates de l'administration américaine et des élus politiques : « *En 2004, les chrétiens fondamentalistes détenaient la majorité des sièges dans 16 des 50 Comités d'États républicains.* »

La majorité des évangélistes sont issus du moule traditionnel de Billy Graham, mais la multiplicité des églises, des messages apostoliques et des lectures de la Bible, fait de la droite chrétienne une « nébuleuse discordante et incontrôlable ». Paula White, par exemple, conseillère spirituelle de D. Trump est la championne de la théologie de la prospérité, « *axée sur la croyance que Dieu demande aux chrétiens de s'enrichir et de réussir* ».

Le mouvement « dominioniste » est la branche la plus radicale de ce fascisme chrétien. Il contrôle six réseaux de télévision qui touchent des dizaines de millions de foyers et l'essentiel des 2 000 stations de radio religieuses. À la pointe du combat pour « sauver l'Amérique », ce courant, s'il reste minoritaire, a cependant une grande influence politique. Le livre de Rousas John Rushdoony, qui est la référence de ce mouvement « *prône une société chrétienne rigide, impitoyable et violente* », s'inspirant du « *système théocratique répressif lancé par Calvin* ». « *L'éducation et les programmes sociaux devraient être selon lui pris en charge par les Églises et il faudrait abolir les lois civiles pour leur substituer la loi biblique.* » Leur lobbying actif a déjà remporté des succès importants et ce depuis quelques années déjà : l'administration Bush a versé à des groupes religieux

des milliards de dollars en fonds publics auparavant réservés aux agences gouvernementales et séculières des services sociaux.

Si chaque prédicateur travaille pour sa chapelle et avant tout pour son enrichissement personnel, si le degré de violence et de radicalité varie, le substrat idéologique est le même pour toutes ces communautés : une lecture littéraliste et sélective de la Bible qui retient les passages conformes à leur idéologie : farouche opposition à l'avortement, à l'homosexualité, à l'égalité homme/femme, thèses conspirationnistes, engouement pour la violence apocalyptique et militaire.



Extrêmement organisées, autour d'un message simple et obsessionnel, ces églises utilisent des techniques de recrutement, d'évangélisation très efficaces. Le « bombardement d'amour », l'isolement des apprentis fidèles coupés de leur milieu social et affectif, « enfermés dans un système d'information et d'endoctrinement qui alimente leurs haines et leurs préjugés », en passant par un détournement du langage font des ravages parmi les déclassé·e·s et les exclu·e·s de la société. Ces églises mènent des croisades idéologiques contre les « humanistes séculiers », et démocrates en tous genres, dénoncés comme étant responsables de tous les maux de l'Amérique.

Le délabrement des politiques sociales, les déserts industriels, la misère et la paupérisation d'une grande partie des classes populaires américaines constituent le terreau sur lequel prospèrent ces organisations, au moins autant politiques que religieuses : « *Ces croyants désespérés ont perdu toute la confiance qu'ils pouvaient avoir dans la science, le droit et la rationalité. Ils évitent les choix individuels et craignent la liberté. À la société qui les rejette s'est substitué un monde nouveau, glorieux, peuplé de prophètes et de symboles mystiques.* »

On peut de ce côté-ci de l'Atlantique, regarder ce phénomène avec mépris, du haut de la forteresse que dressent contre le fanatisme religieux, nos lois laïques, notre culture universaliste, notre tradition philosophique des Lumières. Mais on peut aussi constater les fissures ouvertes dans ces murs et observer les signaux d'alerte qui se multiplient : la Manif pour tous fédère les mouvements catholiques les plus fanatiques, les politiciens de droite et d'extrême droite caracolent dans les sondages et se gargarisent des « valeurs chrétiennes de la France ». Les musulmans radicaux, eux aussi, poussent leurs pions

partout où ils le peuvent et se mobilisent pour imposer dans le sport ou l'éducation, leur conception du monde rétrograde et liberticide.

Le gouvernement sacrifie les services publics, fracture la cohésion sociale, exempte les cérémonies religieuses des consignes sanitaires qu'il impose à toutes les manifestations culturelles ou sportives. Ce même gouvernement affaiblit politiquement et financièrement la MIVILUDES¹, facilitant le développement insidieux des lobbys religieux radicaux, qu'ils soient chrétiens, juifs ou musulmans. Il subventionne grassement les écoles catholiques et n'en finit plus de dérouler le tapis rouge aux autorités religieuses.

Peut-être faudrait-il, dans cette situation, prendre très au sérieux cet avertissement qui nous vient d'Outre-

Atlantique : « *Si le dominionisme triomphe, il ne devra pas seulement sa victoire à sa brutalité, à sa propension au mensonge et à sa manipulation des gens qu'il attire, dont bon nombre vivent dans les marges de la société américaine. Il triomphera aussi en raison de l'échec moral d'acteurs sociaux qui sont conscients des intentions du mouvement extrémiste, mais ne le condamnent pas, car ils le considèrent comme un acteur légitime parmi d'autres. Arrivent des moments où il faut cesser de tolérer les groupes qui cherchent à détruire la tolérance qui rend possible une société ouverte.* » □

¹ MIVILUDES : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Toutes les citations sont extraites du livre passionnant (et glaçant) de Chris Hedges : *Les fascistes américains : la droite chrétienne à l'assaut des Etats-Unis*. Lux éditeur

Dans le cadre du programme ROUEN DONNE DES ELLES 2022
vendredi 25 mars 2022 à 18h

Auditorium des musées Beauvoisine (salle des Sociétés savantes)
190, rue Beauvoisine
Rouen



Conférence

« **Les femmes préhistoriques : regards d'hier et d'aujourd'hui** »

par **Marylène Patou-Mathis**

directrice de recherche au CNRS, rattachée au Département Homme et Environnement du Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris)

Préhistorienne, elle est spécialiste des comportements des Hommes préhistoriques, en particulier des Néanderthaliens et des premiers Hommes modernes en Europe. Elle a publié plusieurs ouvrages scientifiques et rédigé plus de 250 articles dans des revues nationales et internationales.

Son dernier ouvrage publié en 2020 chez Allary-éditions : *L'homme préhistorique est aussi une femme*.



Et si contrairement à la vision patriarcale de la préhistoire héritée du XIX^e siècle, les femmes avaient, elles aussi, peint Lascaux, chassé les bisons, taillé des outils, inventé des techniques... En effet, aucune preuve archéologique ne permet d'affirmer que dans les sociétés les plus anciennes certaines activités leur étaient interdites, qu'elles étaient considérées comme inférieures et subordonnées aux hommes. S'appuyant sur l'analyse des idées reçues et des dernières découvertes, cette conférence pose les bases d'une autre histoire des femmes préhistoriques.

Autres publications :

Qui était Néandertal ? (Eds. Bayard), 2018, *Neandertal de A à Z* (Allary Ed.), en 2017, *Mangeurs de viande. De la préhistoire à nos jours* (Ed. Perrin, Collection Tempus), en 2015, *Histoires de Mammouth* (Eds. Fayard), en 2014, *Madame de Néandertal. Journal intime* (avec Pascale Leroy, éditions Nil), en 2013, *Préhistoire de la violence et de la guerre* (Eds Odile Jacob), en 2011, *Le Sauvage et le Préhistorique, miroir de l'Homme occidental* (Eds Odile Jacob) et en 2010, *Neanderthal une autre Humanité* (Ed. Perrin, Collection Tempus).

Entrée libre et gratuite, réservation conseillée : <https://formulaire.demarches.rouen.fr/communication/inscription-conference-rdde2022/>

« *La Bible est, pour l'art, splendeur, pour la science, ténèbres. Admirer la Bible, soit. L'adorer, c'est autre chose. On ne peut adorer que la certitude. L'infini est une certitude. Nous l'adorons. Qu'est-ce que la Bible ? C'est l'incertain. Toute la Bible est à mettre en question, dans son texte, dans ces dates, dans ses auteurs.* »

Victor Hugo

L'espoir renaît au Chili

La victoire de l'alliance¹ réalisée au second tour de l'élection présidentielle qui a permis de porter au pouvoir Gabriel Boric est écrasante. Près de 56 % des voix se sont rassemblées autour d'un programme de rénovation constitutionnelle, économique et sociale. Cette victoire électorale est aussi le fruit des mobilisations de 2019, qui l'avaient précédée, contre la vie chère et la destruction des services publics du pays dont ceux de l'éducation, de la santé et des transports. Mais ce pourrait être une victoire historique en raison de la composition sociale et politique du mouvement qui l'a permise. Celle-ci semble en effet mettre en place de nouveaux modes de mobilisation avec des revendications nouvelles ajoutées à celles plus traditionnelles du mouvement ouvrier qui l'accompagne.

Une histoire sociale douloureuse

Certes, ce n'est pas la première fois qu'une coalition politique de gauche triomphe au Chili. Ce fut déjà le cas en 1938, avec le Front populaire et surtout en 1970, avec celle de l'Unité populaire emmenée par Salvador Allende (1908-1973). C'est pour avoir mis en place un État social, instituant une sécurité sociale, s'être réapproprié les richesses naturelles du pays (cuivre, phosphates...), avoir rendu leurs terres aux paysans pauvres que Salvador Allende (1908-1973) avait été tué en septembre 1973, au cours d'un coup d'État organisé par les généraux de l'armée chilienne, soutenu activement par la CIA et certains trusts américains². La répression sanglante du mouvement ouvrier chilien³ et la destruction de ses organisations leur permit d'installer durablement à la tête du pays, son chef, A. Pinochet (1915-2006). Depuis, celui-ci l'avait administré en laissant libre cours aux différentes expérimentations des théories économiques libérales les plus dures⁴. Ainsi la prévention, la protection sociale et les services publics avaient été remis au secteur privé et concurrentiel. La population dut subir la plus grave régression économique et sociale de son histoire⁵. Les différentes répressions des révoltes qui en découlèrent suscitèrent tant de



Manifestation à Santiago en octobre 2019

réprobations internationales que la dictature dut lâcher du lest, à partir de 1988. Elle proposa un référendum pour savoir si elle pouvait être prolongée. Le « non » l'emporta à 60 % des votants. Pinochet dut s'incliner, non sans avoir verrouillé la protection de ses intérêts à l'aide d'une immunité administrative puis parlementaire⁶. S'ensuivit, l'établissement d'une démocratie autoritaire dirigée par divers gouvernements bourgeois et démocrates-chrétiens. En 2006, ceux-ci discrédités par divers scandales financiers durent laisser la place à une combinaison gouvernementale entre socialistes et démocrates-chrétiens, emmenée par Michèle Bachelet⁷. Mais empêchée par les alliances contractées pour parvenir au pouvoir et de nouveaux scandales financiers, ne pouvant plus constitutionnellement renouveler son mandat, elle ne put faire passer des réformes que pourtant ses électeurs attendaient. Son bilan se solda par une prise de distance entre les masses populaires et leurs partis traditionnels, assimilés de plus en plus aux partis bourgeois qui reprirent le pouvoir, en 2017. Ils pratiquèrent une politique libérale qui mena bientôt à la révolte estudiantine suivie par celle de la population ouvrière et paysanne écrasée par la vie chère et l'absence d'amortisseurs économiques et sociaux et de services publics. Ces derniers, éducation, santé, transport, banques, accès à l'eau et aux sources d'énergie étaient entièrement privatisés⁸ et donc payants. Leur coût exorbitant provoqua la révolte étudiante, suivie

par celle de la population, à l'automne 2019. La mobilisation populaire aboutit à l'élection d'une assemblée constituante chargée de réviser la constitution léguée par la dictature de Pinochet. À côté de représentants des partis politiques, y figurent, à part non négligeable⁹, des citoyens inorganisés issus des associations civiles ou de partis politiques nouveaux¹⁰, dont fait partie Gabriel Boric. Ce sont ces derniers qui ont mené cette lutte

C'est dans cette situation que survient l'élection de 2021.

¹ Composée par tous les partis de gauche et d'extrême gauche jusqu'à une partie des démocrates-chrétiens

² Notamment le trust téléphonique ITT

³ Plus de 3 000 morts et disparus, 30 000 arrestations ou disparitions après tortures et l'exil de 300 000 autres à travers le monde.

⁴ Connues sous le nom de l'École de Chicago et emmenée par Milton Friedman (1912-2006)

⁵ Baisse de 12 % du PNB, de 40% des exportations et augmentation du chômage de 16 %, après la baisse de 20 % des dépenses publiques et le licenciement de 30 % des fonctionnaires.

⁶ Il garde le commandement suprême de l'armée, puis se fait nommer sénateur à vie muni de l'immunité parlementaire.

⁷ Michèle Bachelet., militante socialiste torturée par la police politique de la junte dont le père, général de l'armée chilienne, fut torturé et fusillé pour avoir refusé de se joindre à la junte militaire qui renversa le gouvernement légal de Salvador Allende.

⁸ Dans certaines régions du pays, n'étant pas rentables ces activités disparurent purement et simplement, privant la population locale de l'accès à l'eau potable ou de l'électricité.

⁹ Ils disposent du tiers des députés élus, la droite et le gauche disposant des deux autres tiers à part égale.

¹⁰ Non représentés, en tant que tels, dans cette assemblée.

Une victoire politique historique

Bien entendu, des résultats de ce scrutin majeur au Chili, dépendra la mise en place de la réforme de cette constitution. Les leaders de la droite ne laissent aucun doute sur ce point et ceux des partis traditionnels de la gauche entendent profiter de l'occasion pour continuer une alternance droite-gauche qu'ils croient pouvoir prolonger dans de meilleures conditions démocratiques. Mais, nous l'avons vu, une large partie du peuple chilien qui a mené les luttes contre la politique économique et sociale en place ne les soutient plus. Par ailleurs, de nouvelles couches populaires sont entrées dans la lutte contre les effets catastrophiques de l'économie libérale exacerbée. Il s'agit, entre autres, de la jeunesse contre la difficulté d'étudier, des femmes pour le droit à l'IVG, des peuples mapuches contre la spoliation de leurs terres et forêts par les trusts étrangers, et de tous ceux qui prennent conscience de l'urgence climatique et écologique.

Mais en face, une autre partie de la population qui a soutenu le régime de la junte militaire puis la transition démocratique bourgeoise a pris peur devant la montée des différents conflits. Le président de droite, en place, Sebastián Piñera, a d'abord eu recours à la répression brutale avant de concéder la convocation d'une assemblée constituante. Mais encore affaibli par de nouveaux scandales financiers, son dauphin Sebastian Sichel, leader de la coalition de droite n'a pas été suivi par l'électorat conservateur. C'est le candidat d'extrême droite, José Antonio Kast, - admirateur déclaré de Pinochet, qui n'entend pas remettre en question la constitution que ce dernier a léguée au pays, - qui le récupère. Il promet de revenir sur le mariage des homosexuels, récemment



Gabriel Boric élu président

accordé par l'actuelle assemblée nationale, s'opposer au droit à l'IVG pour les femmes et bien entendu veut continuer la politique économique et sociale qui a mené les classes sociales les plus fragiles, qui en sont les victimes, à se révolter. Toutefois, avec un tel programme il arrive en tête, au 1^{er} tour de l'élection.

De même, à gauche, la candidate de l'Union des démocrates-chrétiens et des socialistes, Yanas Provoste, paie les frais de la perte de confiance de l'électorat populaire. Celui-ci se reporte partiellement sur la candidature de Gabriel Boric.

Il remporte l'investiture du Front large composé du PC, d'écologistes, des inorganisés ou membres d'associations civiques, de syndicalistes et minorités natives. Avec eux, il construit son programme de la même manière que celle qu'il avait employée lors des mobilisations évoquées plus avant, pour rédiger une plate-forme revendicative. Ainsi, il offre un débouché politique crédible, à la mobilisation populaire. La promotion de l'élaboration démocratique d'une nouvelle constitution, en cours, remplaçant celle héritée du régime de Pinochet, le retour à un État social, la réhabilitation des services publics et la fin de l'administration économique du pays reposant

sur les seules théories économiques libérales les plus extrêmes, la renationalisation des ressources naturelles, la restitution aux minorités indigènes des terres leur appartenant et la lutte contre le fascisme constituent l'essentiel de ce programme. La division à gauche comme à droite, provoquée par l'échec des partis traditionnels à résoudre la crise politique et économique, a conduit les couches populaires à s'éloigner de ces organisations, provoquant la montée des tensions sociales dans le champ politique institutionnel. La mobilisation populaire construite par les soutiens de Gabriel Boric, notamment entre les deux tours où est apparue la possibilité de la victoire d'une nouvelle façon de gouverner une démocratie, l'a amplement emporté.

Conclusion

Certes, une élection n'a jamais suffi, à elle seule, pour résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux d'un pays. Déjà, les perdants d'extrême droite appellent à la mobilisation contre le nouveau gouvernement qui n'est pas sûr d'avoir une majorité au congrès. La bourgeoisie, elle, entend préserver ses privilèges. Mais la victoire du Front large chilien et de son candidat annonce des changements importants dans la manière de diriger un pays. Elle a, en particulier, ramené dans l'arène politique des acteurs sociaux qui l'avaient désertée. C'est dans ce sens qu'elle est bien historique car, à n'en pas douter, ces derniers ont bien l'intention de se faire entendre, après leur victoire. Ils suivent, en cela, les peuples des pays voisins (Bolivie et Pérou)¹¹ qui ont déjà entamé, depuis quelques années, pareille expérience sur les mêmes revendications et qui commence à faire tache d'huile dans le cône sud de l'Amérique latine. □

¹¹ La **Bolivie** a élu président, à l'automne 2006, Evo Morales président du Mouvement socialiste andin (MAS). Issu du mouvement syndical et coopératif, très puissant dans son pays, il en a fait la base électorale de son parti politique auquel sont venus s'agréger les populations natives encore nombreuses en Bolivie. Portant leurs revendications et leur donnant une constitution qui reconnaît leurs droits, il a doté son pays d'un État multinational, social appuyé sur la scolarisation et l'accès à la santé de tous. Ayant refusé le dictat des trusts étrangers au pays qui voulaient s'attribuer les ressources naturelles du pays, entre autres le lithium, il fut victime d'un coup d'État fomenté par l'extrême droite et soutenue par la police et l'armée, lors de sa 5^e réélection (octobre 2019). Mais la résistance populaire, conduite par le MAS, obligea la présidente

fantôme et ses comparses à une nouvelle élection qui les chassa du pouvoir au profit des dirigeants du MAS qui ont repris sa politique.

Pour le **Pérou**, en juin 2021, le peuple a élu, contre toute attente, un instituteur jusqu'alors inconnu, Pedro Castillo. Militant syndical, il s'est appuyé sur les représentants des différents conflits sociaux qui ont secoué le pays. Son programme est, à peu de chose près, le même que celui des dirigeants boliviens : nouvelle constitution, construction d'un État social, reconnaissance des droits des minorités natives et réforme agraire.

Dans ces deux expériences, ainsi que celle du Chili, l'importance de la mobilisation de la jeunesse est soulignée par beaucoup d'observateurs.

La protection sociale complémentaire des fonctionnaires menacée

L'ensemble des syndicats de la Fonction publique d'État (FPE) vient de signer avec le gouvernement un accord sur la prise en charge des cotisations des agents de l'État à leur mutuelle de santé. À l'image de ce qui s'est conclu dans le privé, en 2014, où le patronat avait été contraint de participer à la protection sociale complémentaire (PSC), l'État a dû prendre les mêmes mesures pour ses agents. C'est le sens de l'accord qui est intervenu, le 26 janvier 2022.

Malgré quelques avancées, un accord incomplet

Affichée dans le plan de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2021, pour 2022, la prise en charge d'une partie des cotisations des fonctionnaires à leur mutuelle santé a fait l'objet d'une première circulaire, le 27 février 2021¹. Elle annonçait le versement d'une prime mensuelle pour ce faire, à partir du 1^{er} janvier 2022 et une mise en place de la totalité de celle-ci progressivement jusqu'en 2024, voire 2025 dans certains cas. Bien que les actuels fonctionnaires retraités n'en fassent pas partie, les personnels enseignants du secteur privé sous contrat figurent parmi les bénéficiaires de cette mesure².

Dans l'intervalle, des négociations s'engageaient entre l'État et les syndicats de fonctionnaires sur les conditions et modalités de cette nouvelle prestation de l'État à ses agents³. Ce sont d'abord les agents de l'État qui ont été concernés par cette négociation dès 2021 et sa mise en place au 1^{er} janvier 2022. Les agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) et ceux de la Fonction publique territoriale (FPT) sont conviés à ces négociations à partir de 2022 pour une même mise en place.

Il ressort de cette négociation que des points ont pu être améliorés par rapport au texte initial qui ne prévoyait rien, notamment en matière de prévention et de solidarité intergénérationnelle.

Si pour le premier, l'accord signé le 26 janvier prévoit une négociation à partir du 1^{er} février, pour le second point les retraités et leurs ayants droits ont été inclus dans l'accord. Aujourd'hui, ils peuvent adhérer à ce contrat collectif, non sans courir le risque de voir leur cotisation augmenter jusqu'à 125 % dès la 2^e année d'adhésion et jusqu'à 175 % maximum à partir de la quatrième année. Après 75 ans, « elle ne pourrait plus augmenter [...] en fonction de l'âge » (art. 7.1.2). Ce dernier inconvénient concerne également l'ensemble des adhérents des mutuelles de fonctionnaires avec des possibilités de hausse plus modérée. Mais de nombreux points de l'accord ne sont pas résolus et une commission de suivi devra faire des propositions pour les résoudre.



Un accord qui cache des incertitudes inquiétantes

Le principal désavantage de cet accord est la place que l'État prendra, en tant qu'employeur dans la gestion de la Sécurité sociale dont les reculs dans la protection sanitaire ont favorisé l'ascension des mutuelles de toutes natures. De plus la séparation, dans la négociation, de la prévoyance d'avec le risque sanitaire n'augure rien de bon et pourrait bien signifier la relégation du premier à la sphère assurantielle génératrice de coûts onéreux et de concurrence ruineuse. Ce serait évidemment les agents des catégories C, B et les contractuels qui en souffriraient le plus. Par ailleurs, rien n'est dit sur la prise en charge des cotisations des retraités par l'État, renvoyée à de vagues évaluations qui prendront trois ans avant de faire des d'éventuelles propositions. Certains droits dont ils bénéficient aujourd'hui, notamment pour la dépendance, pourraient être réduits. Enfin, si aujourd'hui chaque agent touche la même somme pour payer la cotisation mutuelle, la rendre proportionnelle au salaire serait contradictoire au principe mutualiste et social fondateur de la Sécurité sociale « À chacun selon ses besoins et contribuer selon ses moyens ». À terme, il est à craindre que les mutuelles dont les principes de solidarité ont été bafoués par cet accord ne puissent résister à la concurrence du secteur assurantiel. Celui-ci pourrait mettre en place un système de « sur assurance » pour ceux qui pourraient se le payer et se préserver des risques sanitaires non couverts par ce qui resterait de la Sécurité sociale.

Conclusion

Il est surprenant que les syndicats aient accepté et les mutuelles approuvées cet accord qui, en l'état, ouvre la porte à la marchandisation de la protection sociale des fonctionnaires. Loin de protéger les agents de la Fonction publique, il risque de les exposer encore plus à des difficultés salariales et sociales que l'on pensait disparues. □

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043149136

² Cette dernière mesure est maintenue, dans l'accord signé le 26/1/2022, à l'article 6 Cf. https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/2022-01-06_accord-intermin_psc-fpe-vdef_signature.pdf

³ Dans un premier temps, son montant sera de 15 € brut pour tous les agents quel que soit le montant de leur cotisation (soit 12 € net puisque la prime est fiscalisée). Elle sera portée progressivement à hauteur de 50 % de « la cotisation d'équilibre du contrat collectif » définie à l'article 5 de l'accord (art.6) et ce jusqu'en 2024 ou 2025. Nous ne pouvons nous étendre, dans le cadre de cet article, sur la difficulté de cette définition et surtout le flou qu'elle renferme.

⁴ Cf. <https://www.mutualite.fr/presse/protection-sociale-complementaire-des-fonctionnaires-la-mutualite-francaise-salue-laccord-interministeriel>

« Il est significatif que le statut de la femme demeure à peu près inchangé là où les religions sont encore très puissantes. Partout ailleurs, il est remis en question. » Hervé Bazin

Universités : en marche vers la privatisation et la sélection

Lors de son discours de clôture de la Conférence des présidents d'université du 13 janvier, le candidat Macron a vanté la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) adoptée fin 2020. Le Conseil économique social et environnemental (CESE) avait pourtant fait part de ses doutes sur la façon de « *soigner un système avec les outils qui l'ont rendu malade.* » Compétition entre chercheurs et universités, logique de financement sur projets, remise en cause du statut des enseignant·e·s et précarisation... avaient soulevé des oppositions quasi unanimes y compris exprimées par la revue scientifique *Nature*. La LPPR prévoit le financement de 1400 postes de chercheurs privés dans les laboratoires publics.

Dans son discours, E. Macron a confirmé le bien-fondé des craintes du monde universitaire et de la recherche en ouvrant la voie à une étape supplémentaire. « *On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont boursiers et où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante et une difficulté à financer un modèle qui est beaucoup plus financé sur l'argent public que partout dans le monde pour répondre à la compétition internationale.* » Avec des arguments fallacieux ou erronés, c'est la forte augmentation des droits d'inscription que le chef de l'État appelle de ses vœux. Le processus est connu : il est inspiré du modèle anglais qui avait vu l'adoption de droits d'inscription onéreux pour les étudiant·e·s venant de l'étranger avant de les généraliser. En France en 2019, les frais d'inscription pour les étudiant·e·s hors UE ont été portés à 2 770 € pour la licence et 3 770 € pour un master. Il est faux d'affirmer que la France qui finance sur argent public l'enseigne-

ment supérieur à 80 % le ferait plus que tout autre pays : 84 % en Allemagne, 87 % en Suède, 95 % en Norvège ! Il est faux de dire que 50 % des étudiant·e·s abandonnent avant les examens alors que le taux de passage en 2^e année est de 53,5 % selon les chiffres ministériels !

Le chef de l'État évoque la précarité aggravée par le Covid. Qu'est-ce qui a été fait à part des repas à 1 € pour les étudiant·e·s précaires face au scandale des files de jeunes devant les Restos du cœur ? L'UNEF relève une baisse de 40 € d'aides directes par an par étudiant, soit 200 € sur le quinquennat. « *Un tiers des étudiants·e·s sont boursiers* », s'apitoie E. Macron - en fait 38,2 %, pourcentage en forte hausse. « *La bourse la plus élevée est de 530 € par mois. Le seuil de pauvreté est à plus de 1000 €* », pointe le syndicat étudiant.

L'éviction des enfants des classes populaires des études, de l'enseignement supérieur, de la recherche - alors que 47 % des enfants d'ouvriers n'ont pas le bac - était déjà à l'œuvre avec le dispositif Parcoursup qui bénéficie à l'enseignement privé en l'intégrant dans les choix possibles, avec la réforme de l'enseignement professionnel (bac pro en 3 ans au lieu de 4) et celle du lycée général avec les options et choix de spécialités. L'augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur appelée par le discours de Macron programme la sélection par l'argent. Le droit à l'éducation va régresser tandis que la recherche est orientée vers un objectif à courte vue de rentabilité au détriment de la recherche fondamentale.

Sources : <https://fr.wikipedia.org/wiki/>

[Loi de programmation de la recherche pour les années 2017-2030](#) et <https://www.mediapart.fr/journal/france/150122/universites-le-renforcement-systemique-promis-par-macron-cache-mal-un-projet-de-privatisation>

Abus bientôt sanctionnés ? (source AFP)

Onze personnes de la communauté catholique traditionnelle de la communauté de la Sainte-Croix de Riaumont à Liévin (Pas-de-Calais) ont été mises en examen notamment pour "viols aggravés et agressions sexuelles aggravées sur mineur de quinze ans", "viols aggravés et agressions sexuelles aggravées sur mineur de 15 ans commis par des mineurs", "maltraitance sur mineurs de 15 ans" et "détention et consultation de fichiers à caractère pédopornographique" vendredi 18 février. Les informations judiciaires ont été ouvertes en 2014. Au total, ce sont, entre autres, l'ancien prieur, six religieux et trois anciens membres de l'équipe éducative qui font l'objet de pour-

suite pour des faits datant de 1993 à 2014. L'ancien prieur, mis en examen en avril 2017, avait été « éloigné » dans un monastère près de Toulouse après la découverte d'images pédopornographiques dans son ordinateur. Fondée par le père Albert Revet vers 1960, la communauté de la Sainte-Croix de Riaumont, qui lutte contre "les idéologies anti-chrétiennes et anti-morales", abritait une école hors contrat. Cette dernière a fait depuis l'objet d'une fermeture administrative. Au regard du rapport de la CIASE (Commission indépendante sur les abus dans l'Église), souhaitons que le ministère de l'Éducation nationale exerce son devoir de contrôle et que la Justice soit un peu plus diligente pour traiter de telles affaires.

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal 76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Adhésion 2022 : 22 € € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

site : www.creal76.fr

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



Soutien scolaire, apprentissage du Coran

Un établissement d'enseignement islamique proposant cours et soutien scolaire notamment à destination d'enfants à Bobigny, sera bientôt fermé à la suite d'un contrôle administratif mercredi 16 février 2022. *"Le préfet de Seine-Saint-Denis a fait contrôler un institut d'accueil de mineurs notamment, à connotation communautariste, à Bobigny. De nombreuses irrégularités au regard de la réglementation d'accueil collectif des mineurs et de la sécurité incendie ont été relevées. [Le préfet] a pris un arrêté de suspension d'urgence de l'accueil collectif des mineurs et a demandé au maire de la ville de Bobigny de prendre ses dispositions pour fermer l'établissement au regard de la réglementation sécurité incendie"* annonce

la préfecture. L'institut *Tarbiya* accueille 700 élèves sans autorisation préfectorale. Plus d'une quinzaine d'anomalies relatives à la sécurité incendie ont été relevées. Créée en 2014, l'association implantée à Bobigny depuis 2016 propose des cours de langue, notamment de langue arabe, d'apprentissage du Coran, de l'aide aux devoirs et des activités sportives, d'après son site internet. Elle offre également la possibilité de faire le petit pèlerinage à La Mecque. La *"connotation communautariste"* s'appuie sur des *"tenues vestimentaires des enfants et des petites filles"* et des *"dessins où il n'y avait pas de visage"* selon une source policière. □

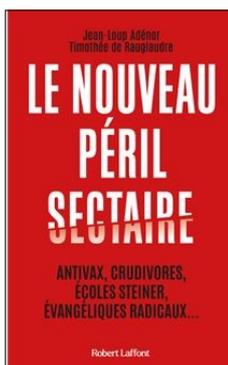
Source AFP

La pandémie de COVID a mis à mal notre système de santé, fragilisé par des années de restrictions budgétaires. Les confinements et consignes sanitaires ont perturbé notre activité industrielle déjà durement frappée par les délocalisations massives. Les valse-hésitations du gouvernement, son mépris de la démocratie et son obstination à sauvegarder les profits avant les vies humaines, ont nourri la perte de confiance dans le droit et la science. Des peurs souvent irrationnelles ont gagné une partie non négligeable de la population. Si l'on ajoute l'angoisse générée par le désastre climatique

qui se précise tous les jours un peu plus, on peut comprendre que la situation est plus que propice à la prolifération des sectes.

Deux livres font le point sur ces prophètes d'un nouveau (pas toujours) genre :

Le nouveau péril sectaire est le résultat d'une enquête de deux journalistes travaillant notamment pour *Marianne* et *le Monde diplomatique*. Leur étude très fouillée montre, documents et témoignages de victimes à l'appui, comment les organisations sectaires investissent de nombreux compartiments de nos vies : éducation, santé, sexualité, alimentation. De vieilles boutiques avec de l'expérience commerciale comme les Témoins de Jéhovah ou l'Église de scientologie, mais aussi des nouveaux venus sur le marché en France, prédicateurs New Age, évangélistes, crudivores et autres anthroposophes. Les deux journalistes décortiquent avec précision les mensonges, le charlatanisme de ces entreprises qui sont souvent dirigées par des escrocs se gavant sur le dos de leurs naïfs « fidèles ». Ils démontrent également l'habileté de ces pseudo-thérapeutes à investir la presse et les médias, surfant sur la vague de la rubrique « bien-être ».



Gare aux gourous est écrit par un expert puisque l'auteur a dirigé pendant de longues années la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Son travail est surtout centré sur les dérives thérapeutiques : jeûne hydrique, respirianisme, naturopathie, kinésiologie, anthroposophie, reiki, dianétique. On y apprend comment ces pratiques qui ne sont appuyées sur

aucun protocole scientifique sérieux, et dont les conséquences sont parfois criminelles, ont pignon sur rue et ont même envahi l'université ou l'hôpital avec la complicité de médecins, ou de responsables de l'administration de la santé et de l'éducation.

Si ces deux études sont complémentaires et investissent des champs un peu différents, elles convergent sur un constat. Sous la présidence Macron, les sectes ont vu leur pouvoir de nuisance facilité et les associations qui luttent contre les dérives sectaires ont été abandonnées à leur sort.

Laissons la conclusion à Georges Fenech : *« Le vrai sujet, au fond, est qu'il manque au plus haut niveau de l'État une volonté clairement affichée de mener une politique préventive et répressive à la hauteur des enjeux de santé publique. D'où cette question : pourquoi ? On frémit à l'idée que la France, jusque-là en pointe contre l'obscurantisme, puisse demain céder du terrain à des mouvements porteurs de tous les dangers pour la santé, le bien-être, la vie de nos concitoyens. »*

Deux ouvrages solides, argumentés et salutaires. □

Le nouveau péril sectaire. (Jean-Loup Adénor et Timothée de Rauglaudre) Éd. Robert Laffont
Gare aux gourous. (Georges Fenech) Éd. du Rocher

« Une femme n'est pas uniquement une mère, une soeur, une épouse. Une femme a le droit à une identité propre. »

Malala Yousafzai

Confusion, imposture et ralliement

Durant le quinquennat d'E. Macron, l'utilisation du débat sur la laïcité, les « valeurs » de la République aura ajouté à la confusion nuisible à leur portée émancipatrice. Le colloque des 7 et 8 janvier à la Sorbonne (*Après la déconstruction : reconstruire les sciences et la culture* – programme et enregistrement [ici](#)), l'imposture laïque du ministre de l'Éducation nationale et les ralliements de personnalités laïques à la candidature de Macron, témoignent d'une confusion et d'une perte de repères, notamment sur la nécessité de lier le combat laïque au combat social.

Clarification ?

Le colloque à prétention universitaire, en partie financé par le ministère de l'Éducation nationale, relevait plus d'une réunion politique que du débat universitaire contradictoire. Il a été introduit par J.-M. Blanquer, imposteur de valeurs de la République jamais concrétisées, fossoyeur de la laïcité avec une école privée qui n'aura jamais été autant financée sur fonds publics (8 milliards € en 2022). Il fut clôturé par le macroniste Thierry Coulhon (président du Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur Hcéres¹). Ce bornage caractérise une opération politique au service de la macronie, même si quelques interventions furent pertinentes : on n'attrape pas des mouches avec du vinaigre. Des auditeurs comme François-Xavier Bellamy (LR) ou des journalistes de *Causeur*, *Figarovox*, *l'Incorrect*, des intervenants comme Pascal Bruckner, Matthieu Bock-Côté (*C-News*) accréditent l'impression d'instrumentalisation et de confusionnisme. Faire le procès du « wokisme » a ainsi réuni des personnes politiquement antagonistes. Mais le « wokisme » existe-t-il ? Le nom vient de l'adjectif anglais *woke*, éveillé (aux différentes formes de discrimination et d'oppression). Mais *wokism* n'existe pas en anglais. Le néologisme français n'en fait ni un ensemble ni une notion ni un concept. « *Par sa seule existence, ce simple néologisme produit l'impression qu'il existe un mouvement constitué autour d'une "idéologie woke", elle-même fantasmée dans sa cohérence*². » L'adjectif *woke* « *n'est que l'attribut de groupes ou de personnes au demeurant fort différentes* ». L'accapement par la droite de la dénonciation d'un wokisme fourre-tout ne lui permet-elle pas d'occulter, voire de nier pour certains, les luttes et la réalité des discriminations ? Le sens de ce mot est voisin de vigilance utilisé par diverses organisations (Vigilance universités, Vigilance collèges et lycées) opposées aussi au...wokisme. D'autres termes ont déjà subi des fluctuations ou des inversions, tels 'politiquement correct' ou 'bien-pensance' passant de la gauche à la droite, version extrême comprise. Le danger régressif pour les luttes émancipatrices et l'universalisme réside plus dans un communautarisme fondé sur des identités figées et des revendications particularistes que dans un wokisme indéfini.

Une arme contre-insurrectionnelle ?

Un article de Philippe Hervé dans *Respublica*³ établit une filiation entre contre-insurrection, communautarisme d'abord aux États-Unis, utilisation de la *French theory* et mouvement woke. Tirant les leçons de Mai 68 dans le but de contrecarrer pareil mouvement révolutionnaire ou contestataire, l'option communautariste est alors promue. « *Chaque groupe opprimé devrait diriger sa capacité explosive de révolte, non pas contre l'État et les tenants du Capital, mais contre la société éclatée en communautés*³. » La *French theory* (Foucault, Deleuze, Derrida, Baudrillard) serait à cet égard une « *arme retournée* » contre-insurrectionnelle utilisée par le puissant renseignement américain - CIA et FBI, un million de personnes -, la « déconstruction » étant aussi celle du marxisme, l'opposition à l'Union soviétique et même à la Chine auparavant adulée. « *À partir des années 70, chez Foucault en particulier, le focus est dirigé vers les minorités : sexuelles, ethniques, sociales (marginaux, fous, prisonniers, etc.*³ » Dès lors « *le combat social n'est plus l'allié du combat social* », explique Philippe Hervé. Et d'affirmer que la *Cancel culture* (culture de l'annulation, de l'effacement sur fond de dénonciation d'individus publique et ostracisante) et le *wokisme* sont des avatars de la *French theory* aboutissant à la « *déconstruction en communautés minoritaires tournées sur elles-mêmes et fermées à tout humanisme fraternel*^β. » L'analyse serait manichéenne et simplificatrice si – niant la réalité des oppressions et discriminations – elle n'appelait au dépassement des barrières et oppositions intercommunautaires.

Il ne s'agit pas d'être dans le déni ni dans l'hystérisation (cancel culture, wokisme... partout) ou dans un formalisme inconséquent (Blanquer, Macron, certains républicanistes). Agiter un épouvantail wokiste permet de se draper de vertu en invoquant l'universalisme, la laïcité, les valeurs de la République.

Mais l'inconséquence réside dans la béance entre les paroles et les actes propre à déboussoler. Des ralliements de personnalités se réclamant de la laïcité à la candidature Macron ajoutent à la confusion se satisfaisant de propos, initiatives, loi (séparatisme) du pouvoir en place. Or le séparatisme scolaire, social, géographique (Alsace-Moselle, Guyane...) perdure ou s'aggrave tandis que le communautarisme des riches prospère. La tentation néo-concordataire s'est renforcée avec la volonté d'organiser le culte musulman et le culte catholique demeure privilégié. □

¹ *La bureaucratie nuit gravement à la recherche*, <https://twitter.com/adirlabos/status/1480511732137308163/photo/1>

² <https://aoc.media/opinion/2021/11/25/lagitacion-de-la-chimere-wokisme-ou-lempechement-du-debat/>

³ <https://www.gaucherepublicaine.org/a-la-une/de-la-contre-insurrection-de-la-french-theory-et-du-mouvement-woke/7430297>

« Une moitié de l'espèce humaine est hors de l'égalité, il faut l'y faire rentrer : donner pour contre-poids au droit de l'homme le droit de la femme. »

Victor Hugo

Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

Du XIX^e siècle à Zemmour, l'écofascisme contamine le débat politique

L'écofascisme est déjà une réalité. En Europe comme en France, l'extrême droite accapare les fondements de l'écologie pour justifier ses discours identitaires et nationalistes. Qui sont les écofascistes ? Pourquoi s'approprient-ils l'écologie ? Reporterre revient dans cet article sur trois éléments qui invitent à prendre au sérieux « le péril vert brun » : son corpus idéologique et ses racines profondes, sa porosité avec certains courants de l'écologie politique et enfin la candidature d'Éric Zemmour...

Lire la suite <https://reporterre.net/Du-XIXe-siecle-a-Zemmour-l-ecofascisme-contamine-le-debat-politique>

Éducation nationale, budget 2022 : 7 milliards 997 millions € pour le financement de l'enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés (état des lieux détaillé des financements publics établis par la Fédération nationale de la libre pensée - FNLP)

À la rentrée 2020, l'enseignement privé sous contrat scolarisait 17 % des élèves, soit 2 090 472 élèves (838 385 dans le 1^{er} degré (13 %), 1 207 858 dans le 2nd degré et le post-bac (21 %) et 44 229 dans l'enseignement agricole, au sein de 4 687 écoles et 2 905 établissements du second degré y compris post-bac...

Lire la suite : <https://www.fnlp.fr/wp-content/uploads/2022/01/Budget-2022-Financement-des-Ecoles-privées.pdf>

Vers une société de coercition, bilan d'un quinquennat

À l'approche de l'élection présidentielle, le bilan de 5 ans de législature est effrayant au vu du nombre impressionnant de textes législatifs ou réglementaires qui ont accentué la surveillance. L'inflation législative est révélatrice de la volonté de nous amener vers une société réglementée avec un État tout-puissant.

Lire la suite : <https://www.laquadrature.net/2022/02/03/emmanuel-macron-cinq-annees-de-surveillance-et-de-censure/>

Lettre ouverte à nos amis musulmans laïques en Inde La défense des victimes d'un intégrisme religieux d'extrême droite (majoritaire) ne saurait amener à en soutenir un autre (fut-il minoritaire).

Chers amis,

Je suis de très près les événements actuels dans les lycées et collèges universitaires au Karnataka et la controverse au sujet des étudiantes portant divers couvre-chefs en classe - hidjabs, burqas ou autres...

Lire la suite : <https://www.siawi.org/spip.php?article27846>

École et élitisme

Plus qu'un texte, ce numéro de *Carnets rouges* mérite lecture de par son objet d'étude : *École et élitisme*. La multiplicité des thèmes et approches font de ce numéro un outil indispensable pour comprendre l'éviction des enfants des classes populaires du droit à l'éducation.

Extrait de l'édito de ce numéro de 56 pages : « Nous devons craindre que la justification de l'élite se nourrisse d'une méfiance à l'égard des classes populaires jugées irrémédiablement ignorantes et donc potentiellement dangereuses. C'est pourquoi nous voulons lui préférer une école égalitaire et émancipatrice qui garantit à chacun ses choix d'orientation et de vie, sans hiérarchisation. »

Lire la suite : <https://carnetsrouges.fr/wp-content/uploads/2022/02/CR24.pdf>

Le Forum de l'islam de France (FORIF) réuni ce samedi 5 février au Conseil économique social et environnemental confirme les craintes exprimées par les laïques depuis des années : une tentative néo-concordataire qui ouvre un boulevard aux islamistes infiltrés dans ses instances, comme l'UFAL n'a cessé de le dénoncer.

Le FORIF, constitué, réuni et conclu par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, succède au Conseil français du culte musulman (CFCM), mis en place par son prédécesseur Nicolas Sarkozy en 2003.

Lire la suite : [Le FORIF, un terrain de jeu offert aux islamistes par le pouvoir \(ufal.org\)](https://www.ufal.org/)



BIG BROTHER
IS WATCHING YOU

Dans la pesse algérienne

Femmes

<https://www.liberte-algerie.com/chronique/caroline-et-le-reve-de-ces-milliers-de-femmes-586>

Émir Abdelkader

<https://www.liberte-algerie.com/entretien/dun-symbole-de-resistance-lemir-abdelkader-est-reduit-a-une-reddition-heure>

Guerre d'Algérie : histoire

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/une-histoire-a-se-reappropriier-373046>

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "[Écrivez-nous](#)".
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)

- Suivez-nous sur



La manifestation de Charonne (8 février 1962) et les accords d'Évian

Depuis le 16 septembre 1959, après « une tournée des popotes », en Algérie, qui l'a convaincu qu'il n'y avait plus d'autre solution, le général de Gaulle a décidé d'ouvrir la voie à l'indépendance de l'Algérie. Le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), récemment fondé, demande des garanties sur ce projet.

Vers la paix en Algérie

Il faudra encore plus de deux années et demi de guerre pour qu'enfin un accord soit trouvé, le 18 mars 1962, à Évian. Le tournant annoncé par cette décision stupéfie la communauté française et européenne qui vit en Algérie. Elle se considère dépourvue de « sa terre » si cette indépendance se réalise. Elle fait la loi dans ce pays depuis sa conquête, en 1830, et n'a pas l'intention de se plier aux décisions du pouvoir métropolitain. Elle a déjà défié, les autorités de la République à plusieurs reprises depuis 1954. Mais cette fois, le général de Gaulle renvoie les généraux qui la soutiennent¹, en janvier 1960 et refoule une tentative de coup d'État militaire du 22 au 25 avril 1961. Des manifestations, en janvier 1960, et contre manifestations, en décembre 1960, puis en juillet 1961 éclatent en Algérie. Depuis le début du mois de janvier 1961, des tracts, signés Organisation de l'armée secrète (OAS), appelant à la mobilisation les Européens contre le gouvernement ou revendiquant des attentats, apparaissent et se multiplient, en Algérie, et en métropole après le putsch avorté des généraux.

La répression des manifestations parisiennes du FLN et contre l'OAS.

Le FLN métropolitain, qui n'a pas encore fait de manifestation en métropole, proteste contre le couvre-feu imposé à la seule communauté algérienne et l'appelle à s'y opposer par une manifestation, le 17 octobre, dans Paris. De Gaulle craint que la tolérance de celle-ci soit interprétée comme une faiblesse de sa part, alors que les négociations de paix, à Évian peuvent reprendre. Il en ordonne l'interdiction et charge le pré-



fet Papon de mater les contrevenants. Celui-ci a une large expérience en la matière depuis son passage à la préfecture de Constantine où il a organisé et couvert massivement la torture. Trente à quarante mille Algériens passent outre et la répression policière qui s'ensuit provoque entre 50 et 300 morts et l'arrestation de 1600 manifestants².

La multiplication des attentats aveugles de l'OAS veut atteindre directement le gouvernement. Ainsi, celui visant André Malraux (1901-1976), le 7 février 1962, défigure une petite fille de 4 ans. Horrifiés par cet acte, la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF, suivis du PC³ et du PSU, organisent une manifestation de protestation et de mobilisation contre l'OAS et la répression des manifestations du FNL des 17-20 octobre. Elle est chargée au moment de sa dissolution par la police qui renouvelle ses brutalités du mois d'octobre et provoque délibérément huit morts et un neuvième, un mois plus tard. Leur inhumation, le 13 février, donne lieu à une des plus grandes manifestations jamais organisées par le mouvement ouvrier français. Aujourd'hui la plupart des historiens s'accordent pour considérer la répression de ces manifestations comme des crimes d'État couverts par l'état d'urgence mis en place par l'activation de l'article 16 de la Constitution⁴.

Les accords d'Évian et la fin de la guerre d'Algérie

Désormais, plus rien ne s'oppose à la conclusion d'un accord pour l'accession de l'Algérie à son indépendance. Commencé le 20 mai 1960⁵ et repris le 7 mars 1962⁶, celui-ci prévoit, dans ses grandes lignes :

- la fin des hostilités entre les forces françaises et algériennes.
- la libération des prisonniers dans un délai de vingt jours
- l'organisation d'un référendum d'autodétermination et la mise en place d'un exécutif provisoire présidé par A. Farrès (1911-1991) ;
- des garanties pour les personnes voulant garder le statut civil de droit français

Ces dernières, malgré les menaces de l'OAS, commencent à quitter massivement l'Algérie et rapatrient la France⁷. D'autant qu'une loi l'a prévu⁸ et les dispositions de l'accord entre la France et le GPRA en font mention.

La France a désormais perdu son empire colonial avec la perte de son joyau. Il va lui falloir explorer les voies de la coopération, sur un pied d'égalité avec ses anciennes colonies. Mais elle, qui était en guerre depuis le 3 septembre 1939, retrouve enfin la paix, 23 ans après, le 19 mars 1962.

¹ Il rappelle, entre autres, le général Massu qui a publiquement dénoncé sa politique algérienne, dans la presse.

² Cf. Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France. De la Guerre de Cent Ans à nos jours.*, Marseille, Agone, 2018, p.632-633

³ Cf. Michelle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours.*, Paris, Zone, 2017, p. 766

⁴ Cf. Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France, op.cit.*, p.166

⁵ Ils sont interrompus le 13 juin 1960, le général de Gaulle exigeant un cessez-le-feu immédiat préalable à la poursuite des discussions, une partition de l'Algérie, d'abord pour réserver un territoire algérien rattaché à la France pour y regrouper la population d'origine française ou européenne et conserver le Sahara. Le GPRA refusa ces deux conditions et rompt la négociation.

⁶ Après la mise en place d'un protocole d'accord aux Rousses, entre le 10 et 19 février 1962.

⁷ Cf. Michelle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours.*, Paris, Zone, 2017, p. 768

⁸ *Ibid.*

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé à diverses, manifestations de rue...

- le 30 novembre à Rouen pour la levée des brevets sur les vaccins et thérapies contre le Covid 19. [Voir l'appel](#)
- le 4 décembre à Rouen suite à la mort de migrant·e·s à Calais ainsi qu'au centre de rétention administrative (CRA) de Oissel.
- le 13 janvier à Rouen aux côtés des personnels de l'éducation nationale en grève pour le respect des personnels, et « pour donner à l'École les moyens de fonctionner face à la crise sanitaire ». Environ 200 bulletins *Combat laïque*

Le CREAL76 en partenariat avec le réseau des nouvelles bibliothèques de Rouen (Rn'Bi) a accueilli...

le 11 décembre Jacqueline La-louette, professeur d'université émérite, pour donner une conférence intitulée *La lente laïcisation des hôpitaux en France*. Une quarantaine de personnes étaient présentes dans l'auditorium de la médiathèque Simone-de-Beauvoir.



Si les laïcisations des écoles et des hôpitaux ont commencé à la même époque sous les gouvernements républicains de la fin du XIX^e siècle, elles ne se sont pas déroulées au même rythme. Celle de l'école fut l'objet de lois votées au Parlement s'appliquant rapidement sur l'ensemble du territoire national ; celle des hôpitaux fut lente, au cas par cas, car dépendant de leurs commissions administratives locales présidées par les maires qui entendaient continuer à exercer leur pouvoir sur le fonctionnement et les financements de l'hôpital de la ville qu'ils dirigeaient. Au début du XX^e siècle, contre la laïcisation il y eut même une campagne de création d'hôpitaux libres et chrétiens dans certaines grandes villes comme Paris et Lyon.

Le président du conseil scientifique de la Société française d'histoire des hôpitaux (SFHH) fit l'honneur de sa présence à cette conférence et prit part au débat qui s'ensuivit.

Le CREAL76 s'est exprimé publiquement...

Le CREAL76 a transmis ...

à la médiathèque de Caudebec-les-Elbeuf le livret « Éléments de réponses » (publié par le CREAL76 en partenariat avec le réseau Rn'Bi), afin d'accompagner du 4 au 26 février l'exposition « La laïcité en questions » éditée par le service communication de la ville..

Le CREAL76 a tenu son assemblée générale annuelle 2022 à Rouen...

le samedi matin 26 février en présence de plus de quarante adhérent.e.s. Roger Évano membre du CREAL76 a brièvement présenté son nouvel opuscule *Lettre à une gauche déboussolée. Pour une refondation de la gauche*. Les rapports moral et financier ont été votés et le conseil d'administration, composé de trois nouveaux membres a été élu.



Les participations du CREAL76 à divers collectifs ont été discutées avant d'être approuvées. La réunion n'a pu se terminer comme d'habitude dans la convivialité en raison des restrictions sanitaires en vigueur... mais avec l'espoir que l'AG 2023 puisse se dérouler normalement.

Le CREAL76 s'est exprimé publiquement...

le 25 février en signant le communiqué « *La liberté d'expression menacée* » du Collectif laïque national qui exprime son soutien aux journalistes menacés de mort suite à la diffusion d'une émission *Zone interdite* sur M6.

[Lire le communiqué](#)

Lettre à une gauche déboussolée.



La gauche, en France, est-elle mourante ? Cette question brutale me taraude dans l'inquiétude d'un horizon bouché.

Disparaît-elle des pronostics électoraux par suite de sa dispersion, ou parce qu'elle n'apporte aucune réponse à un ordre néo-libéral en fin de course?

Le mal, profond et ancien, empêche la gauche déboussolée d'affronter les urgences sociales et écologiques. La machine à perdre est en route.

C'est à sa refondation qu'il faut s'appliquer, en assumant les conflits pour élaborer des synthèses nouvelles. La société bouillonne d'expériences novatrices, mais peu coordonnées et mal relayées.

Le capitalisme a changé notre cœur et luxé nos esprits, soyons utopistes par raison.

Lettre à une gauche déboussolée. Pour la refondation de la gauche. Roger Évano. The book édition, 107 pages, 12€. <https://www.thebookedition.com/fr/lettre-a-une-gauche-deboussolee-p-386260.html>

Coup de chapeau à...

Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau à...

Fanny Raoul pour son livre *Opinion d'une femme sur les femmes* (Les Plumées. Talents hauts éditeur)



« Aux femmes

Permettez que je vous dédie mon ouvrage, femmes pour qui seules j'écris. S'il trouve en vous ses protectrices comme son sujet, qu'ai-je à redouter ? Forte de votre approbation j'oserai tout braver. »

Ainsi débute ce flamboyant essai. Il est publié en 1801.

La Révolution voici dix ans a détruit la Bastille, aboli les privilèges féodaux, proclamé les droits de l'homme et du citoyen, adopté la devise Liberté, Égalité, Fraternité. Fanny Raoul a dix-huit ans en 1789. Elle partage sans doute l'espoir de nombre de ses contemporaines : être reconnue comme une citoyenne parmi les autres.

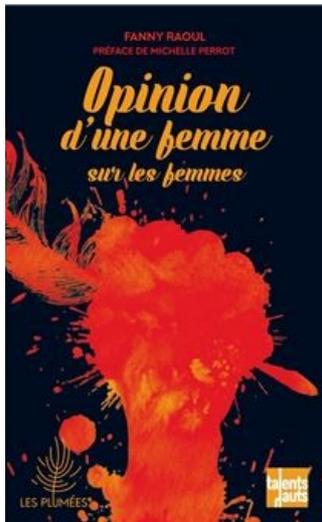
Elle est rapidement déçue, la Révolution accorde certes aux femmes des droits civils non négligeables : l'égalité dans l'héritage ; le droit au divorce ; le droit de recherche en paternité mais les maintient radicalement exclues de la Cité.

Sieyès lui-même déclare que les femmes ne sont que citoyennes passives jouissant de la protection de leur personne et de leurs biens mais non de l'exercice des droits politiques.

En 1793 les clubs de femmes sont fermés et on rappelle sans cesse aux femmes que leur place est à la maison.

La situation ne fait qu'empirer sous le Consulat. En 1801 est promulgué le nouveau Code civil dit plus tard Code Napoléon, monument du patriarcat, largement inspiré du droit romain.

Quand est publié cette même année *Opinion d'une femme sur les femmes*, Fanny Raoul ne s'y définit pas comme une femme auteur, mais comme une femme ordinaire qui s'adresse à toutes les femmes au nom de la raison et de l'intérêt général. Elle insiste sur l'utilité sociale de l'égalité qui, pour elle, n'est pas seulement un droit mais une nécessité, un avantage pour tous. Elle ne veut pas rendre les femmes semblables aux hommes ni établir leur domination : « *Liberté et égalité civiles, voilà ce que je réclame pour elles* » mais pense que si elles entraient dans « *la société politique* », il y aurait moins



de barbarie et de violence ».

Fanny Raoul, les deux siècles passés, s'adresse à nous avec justesse, finesse et hauteur. Ce livre est tout un ensemble : harangue, plaidoirie et démonstration. Il est fait de chapitres courts, efficaces : différences personnelles et différences des droits ; force physique ; violences conjugales ; question de la mise au monde et des soins aux enfants ; condition des femmes à l'aune du racisme et de l'esclavage ; relations entre hommes et femmes ; droits à l'instruction et à l'éducation ; liberté laissée à l'expression des talents que l'on soit femme ou homme ; participation aux responsabilités politiques, rien n'est anachronique.

Et puis il y a le verbe, l'ardeur du style qui darde jusqu'à nous l'énergie des Lumières.

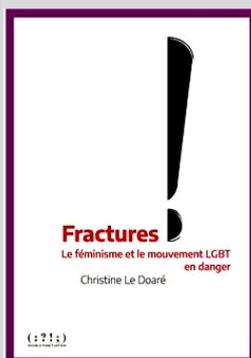
« *Car un moyen certain de propager les Lumières serait de les rendre commune aux deux sexes, et si les progrès en ont été si lents, c'est sans doute parce qu'un absurde préjugé les a interdites à l'un. Plus répandues dans celui-ci, elles auraient nécessairement augmenté celui-là. C'est un fleuve qui en grossissant, doit se déborder ou refluer vers la source.* »

Le livre de Fanny Raoul eut un certain écho et lui ouvrit les portes, si fermées de l'écriture publique. Elle s'y essaya sous toutes ses formes : le roman, la presse, les essais polémiques toujours parcourus par l'idée d'égalité. L'actuelle édition est préfacée par Michelle Perrot [historienne spécialiste de l'histoire des femmes] qui la contextualise et la commente richement. Citons-la.

« *Ce texte trouve sa juste place dans les œuvres d'un matrimoine que Les Plumées rééditent avec bonheur. Il s'inscrit dans une continuité, il enfle ce concert de voix étouffées et pourtant si ardentes. Il fait entendre une protestation qui n'a jamais cessé depuis la Révolution française et a accompagné en sourdine une démocratie en marche et si souvent entravée.*

On les avait oubliées ces femmes de talent, qui demandaient simplement la liberté et l'égalité. Fanny Raoul est l'une d'entre elles. » □

Fractures. Le féminisme et le mouvement LGBT en danger.



Christine Le Doaré fait partie du « canal historique » du mouvement féministe et LGBT. Dans ce livre, elle aborde les courants féministes historiques en France mais aussi l'émergence du relativisme culturel, des mouvements identitaires et du « féminisme islamique ». Ces références, sont la sociologue algérienne Marieme Helie-Lucas, la journaliste et essayiste canadienne d'origine algérienne Djamilia Benhabib et bien d'autres.

Depuis 2010, dans le cadre du débat sur la prostitution qu'elle juge être un des enjeux fondamentaux du féminisme, elle défend la position abolitionniste. C'est une féministe universaliste et laïque, elle est cofondatrice du réseau *Les VigilantEs*.

Le Doaré C. *Fractures. Le féminisme et le mouvement LGBT en danger*. Collection : « Point d'exclamation » ,édit. Double ponctuation

« *Tant qu'une seule femme sur la planète subira les effets du sexisme, la lutte des femmes sera légitime, et le féminisme nécessaire.* »

Isabelle Alonso

Un nouveau Schéma national du maintien de l'ordre - SNMO - pas vraiment nouveau

« *Le SNMO a pour objectif de définir le cadre d'exercice du maintien de l'ordre [...] Cette circulaire veut tenir compte des nouvelles formes que prennent les manifestations, depuis la crise des gilets jaunes, plus violentes, avec infiltration de casseurs dans les cortèges.* »

Les mesures retoquées par le Conseil d'État

Les mesures initiales de « protection et identification des journalistes » sont annulées, pour excès de pouvoir. En effet, les modalités d'accréditation pouvaient permettre un choix discrétionnaire des journalistes parmi tous les titulaires de la carte de presse. Elles portaient une atteinte disproportionnée à la liberté de la presse et à la liberté de communication. De même, l'accréditation permettant d'accéder au canal d'échange dédié mis en place par les forces de l'ordre lors des manifestations est annulée. Ces dispositions, visant à permettre à certains journalistes d'obtenir des forces de l'ordre des informations supplémentaires en temps réel relatives au déroulement d'une manifestation, ouvraient la porte au choix discrétionnaire des journalistes suivant les manifestations par la police. Le Conseil d'État a considéré qu'il s'agit d'une atteinte disproportionnée à la liberté de la presse et à la liberté de communication.

Les mots « *accrédités auprès des autorités* » sont annulés, pour excès de pouvoir. L'obligation pour les journalistes de quitter les lieux quand un attroupement a été dispersé est annulée dans sa totalité. Les dispositions du Code pénal (art. 431-4 et 431-5) ne peuvent pas faire échec à la présence de la presse sur le lieu d'un attroupement, ceci, afin que les journalistes puissent exercer librement leur mission. Toutefois, il convient que les journalistes se placent de telle sorte qu'ils ne puissent être confondus avec les manifestants et ne fassent pas obstacle à l'action des forces de l'ordre.

De nouvelles mesures

La communication entre organisateurs et forces de l'ordre devient prioritaire : « *La mission première des forces de l'ordre est de garantir le bon déroulement des manifestations et d'apaiser les éventuelles tensions. À cette fin, il est mis en place un dispositif de liaison et d'information lors des manifestations, afin que la communication avec les organisateurs et les manifestants constitue désormais une priorité dans la gestion de l'ordre public.* » Le SNMO « sanctuarise » le cadre de travail des journalistes avec la désignation d'un référent média au sein des forces de l'ordre présentes sur le terrain. Les journalistes peuvent circuler librement au sein des dispositifs de sécurité mis en place, y compris lors de la dispersion. Ils ont la possibilité de se positionner, de manière dérogatoire, derrière les cordons des forces de l'ordre. En outre, ils peuvent porter des équipements de protection. La formation initiale et continue des policiers et gendarmes aux droits



de la presse et à la prise en compte des journalistes sera renforcée.

Le droit à l'image est défini et protégé pour tout citoyen, comme pour les forces de l'ordre : « *Ces dernières ne peuvent toutefois pas s'opposer à la captation d'images ou de sons lors des opérations dans lieux publics, à l'exception des personnels affectés dans des services soumis légalement à l'anonymat.* » Un comité de liaison mensuel entre le ministère de l'Intérieur et la Presse sera installé à partir du 1^{er} janvier 2022. Les sommations en vue de la dispersion des manifestants sont revues afin qu'elles soient « *plus intelligibles* ».

Des mesures toujours problématiques

Certaines mesures ne sont pas contestées par le Conseil d'État et restent soit dangereuses, soit très restrictives. La technique de la " nasse " est considérée comme susceptible d'affecter significativement la liberté de manifester, d'en dissuader l'exercice et de porter atteinte à la liberté d'aller et venir.

Les restrictions de la liberté de manifester sont maintenues : « *Pour des motifs d'ordre public, et de manière strictement nécessaire et proportionnée, des restrictions à la liberté de manifester peuvent être imposées. Une décision d'interdiction peut intervenir avant même le dépôt de déclaration préalable si l'autorité investie des pouvoirs de police [...] dispose d'éléments lui permettant de considérer que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public. [...] L'autorité investie des pouvoirs de police peut également interdire [...] le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du Code pénal.* » Ces mesures " préventives " impliquent

un dispositif de contrôle et de fouilles. Nombre de situations sont propices à des poursuites ou confiscations : outils de chantier, équipement de protection... autant de motifs pour une action préventive des forces de l'ordre.

La nature des événements susceptibles d'entraîner le recours à la force publique est très large : « *Le maintien de l'ordre public consiste en effet à prévenir, contenir et réduire, avec l'emploi maîtrisé de la force publique, les troubles survenant à l'occasion d'actions organisées ou spontanées, hostiles ou bienveillantes, violentes ou pacifiques, à caractère revendicatif ou festif se déroulant sur la voie publique ou dans les lieux publics.* »

L'usage d'armes dites de force intermédiaire ne subit pas de modification substantielle. Il était question de remplacer des grenades GLI-F4 par la GM2L moins vulnérantes. En 2018, le retrait progressif de la GLI-F4 est annoncé, son usage a cessé le 26 janvier 2020 par épuisement des stocks. Cette grenade remplaçait la grenade OF F1 à la suite de la mort de Rémi Fraisse à Sivens. De fait, devant le Conseil d'État, le ministère reconnaît que la GM2L est similaire à la précédente du point de vue de la dangerosité. Les LBD (armes de catégorie A2, relevant du matériel de guerre), responsables de nombreux blessés graves ainsi que de deux décès, restent en dotation.

Le lien privilégié Police-Justice

Un grand nombre de dispositions sont prises dans le but d'identifier les « fauteurs de troubles » et de les traduire en justice immédiatement. Par contre, pour les forces de l'ordre, il n'en va pas de même pour l'identification et le jugement des agents de la force publique auteurs de violence disproportionnée, de blessures ou de décès. Les quelques condamnations de force de l'ordre excèdent rarement l'emprisonnement avec sursis, même en cas de décès ou d'infirmité permanente de la victime.

D'autres conceptions du maintien de l'ordre

Le SNMO ne remet pas en cause une politique de maintien de l'ordre agressive basée sur la coercition des foules. La continuité politique d'équiper les forces de l'ordre de matériel de plus en plus "efficace" et en plus grand nombre montre que, l'État est loin de revoir le maintien de ses pratiques sous une forme plus apaisée et de désescalade. Cette course en avant avec des budgets d'équipements sans cesse en hausse est un indica-

teur d'une conception du maintien de l'ordre sous une forme toujours plus agressive et répressive. Si on conserve la doctrine du « zéro mort » des années 90, le "nouveau" maintien de l'ordre s'éloigne du « zéro blessé » avec le retour des lanceurs d'eau, des pelotons volants avec les BRV-M, l'usage banalisé du LBD, la recherche du "contact". Comme le rappelle la note du Secrétariat général des Nations unies : « *personne ne peut perdre son droit d'être protégé contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en aucune circonstance, quelle qu'elle soit, y compris dans le cadre d'émeutes violentes ou de manifestations illégales.* »

Une conception du maintien de l'ordre basée sur la communication, la concertation, la mise en œuvre de techniques de désescalade se met en place... dans d'autres pays : l'Union européenne en 2013 soutient la doctrine GODIAC (Good practice for dialog and communication) dans la gestion et la prévention des troubles à l'ordre public lors de manifestations. Elle établit un dialogue permanent avec la foule pour permettre la désescalade des tensions. Ce modèle s'articule autour de l'importance du dialogue et de la communication dans la gestion et la prévention des troubles à l'ordre public au cours de manifestations. Il part du postulat que l'usage indiscriminé de la force par la police augmente la menace de trouble à l'ordre public. Il vise à minimiser les violences collatérales, inutiles ou dangereuses. Il vise aussi à construire et entretenir un dialogue permanent avec la foule afin de permettre une désescalade des tensions. Il repose sur le concept du KFC (Knowledge Facilitation Communication Differentiation). « *Au lieu de repenser la gestion des manifestations pour aller vers des stratégies de dialogue et de désescalade [...] les autorités confirment une approche répressive* », a ainsi souligné Anne-Sophie Simpère, chargée de plaider "libertés" à Amnesty International France. Au mois de novembre 2021, la défenseure des Droits observait, de son côté, que l'action des forces de l'ordre demeurait « *fortement marquée par un prisme confrontational* » et une « *approche punitive* ». □

Version intégrale de ce texte sur <http://www.crea176.fr/medias/files/analyse-snmo-2022.pdf>

Le 6 février 2022 à Amboise, a eu lieu l'inauguration, par des représentants d'autorités algériennes et françaises, d'une stèle en l'honneur d'Abd el-Kader, le chef de guerre de la résistance à la conquête de l'Algérie par les troupes françaises. Amboise, la ville d'Indre-et-Loire où l'émir Abd el-Kader fut détenu avec sa famille. Ses fidèles furent assignés à résidence d'abord à Toulon, puis à Pau, et transférés au château d'Amboise à partir de novembre 1848.

C'est donc une statue dégradée qui a été inaugurée !

Personnage charismatique l'émir Abd el-Kader ou

La stèle de l'émir Abdelkader vandalisée avant son inauguration

Abdelkader El Djazairi, chef religieux et militaire algérien qui s'est battu contre la « conquête » de l'Algérie par le colonisateur français, a durablement marqué la ville d'Amboise où il était détenu. « *Le retentissement de son séjour dépasse largement les murs du château, dans lequel il a été emprisonné* », peut-on lire dans les colonnes de *La Nouvelle République*.

Cette dégradation n'est pas sans relancer la polémique suscitée par la campagne de « déboulonnage » des statues qui a divisé, il y a quelques semaines, le microcosme militant.

Blanquer et Macron, imposteurs de la laïcité !

C'est le 4 février en pleine campagne électorale que Mark Sherringham, philosophe chrétien d'après *La Croix*, est nommé président du Conseil supérieur des programmes – CSP. Cette nomination sur un poste politique sensible n'a pu se faire sans l'aval du locataire de l'Élysée. Elle est explicite quant à l'abîme entre « valeurs » républicaines proclamées et influence cléricale et néo-concordataire à l'œuvre.

Mark Sherringham, ancien doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale de philosophie, a été conseiller des ministres François Fillon – qui met en place l'étude du fait religieux en 2005 – puis Xavier Darcos. Celui-ci accueillera en 2020 à l'Institut de France dont il est chancelier la Fondation Kairos « *qui soutient les projets éducatifs innovants, et notamment les écoles libres, qui transmettent la culture classique et le goût d'entreprendre* ». La bibliographie du nouveau président du CSP ne laisse aucun doute sur son positionnement cléricale et anti-laïque : *Christianisme et éducation* (2001), *Le religieux et l'école en France* (co-auteur, 2004), *Réintroduire le christianisme dans le débat éducatif* (2009). L'une des thèses qu'il développe, c'est la continuité entre école chrétienne et école laïque qui, sans cet héritage « *serait vidée d'une bonne partie de sa substance* ». Il appelle la laïcité à « *penser à nouveau la relation de la vérité et des religions et de considérer que la religion n'est pas seulement un problème culturel mais bien une voie d'accès à la question des finalités ultimes de l'humanité*¹. » Vaste programme pour ce philosophe chrétien en charge de la définition de celui de l'école, notamment la poursuite des travaux sur le numérique et la formation des enseignants avant de

« Expert en contrefaçon, Blanquer aura offert à la laïcité un cadeau empoisonné : l'avoir associée à sa politique incompatible avec les fondements de la laïcité scolaire. »

repenser les programmes du collège dans le cadre d'une possible réforme. Mark Sherringham est aussi connu pour son soutien aux écoles privées hors contrat et à l'association qui les finance *Créer son école* fondée par Anne Coffinier, égérie de la Manif pour tous, également dans l'organigramme de la fondation Kairos. « *Le paradoxe est que celui-là même qui préside la conception des programmes nationaux oeuvrera donc à la défense d'écoles dont le choix fondamental est donc de vouloir s'y soustraire puisqu'elles revendiquent le hors-contrat dans cette finalité*¹ », alerte Paul Devin, secrétaire général du Syndicat national des personnels d'inspection (SNPI-FSU).

Tout ceci augure bien mal d'une philosophie de l'éducation émancipatrice car laïque avec une séparation stricte – et non une continuité ! – du savoir et de la foi à rebours des héritages chrétiens revendiqués par Mark Sherringham.

L'invocation des valeurs républicaines et de la laïcité par J.-M. Blanquer et E. Macron n'est qu'un outil de disqualification de leurs opposants destiné à leur imposer le silence. « Expert en contrefaçon, Blanquer aura offert à la laïcité un cadeau empoisonné : l'avoir associée à sa politique incompatible avec les fondements de la laïcité scolaire². » Nous pouvons regretter que quelques laïques ou républicains se soient laissés abuser. Avec cette scandaleuse nomination, le ministre poursuit, sur commande présidentielle, sa besogne anti-laïque. □

¹ <https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog/110222/une-inquietante-nomination-la-tete-du-conseil-superieur-des-programmes>

² <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-societe/respublica-services-publics/ecole-laïque-preparer-lapres-blanquer/7430333>

Présidentielles : les desideratas de l'Enseignement catholique

À l'occasion de chaque présidentielle, l'Enseignement catholique présente ses desiderata en matière d'éducation¹. Peut-être exalté par la nomination de Mark Sherringham à la présidence du Conseil supérieur des programmes, c'est un projet particulièrement revendicatif et clef en main que propose le secrétaire général de l'enseignement catholique Philippe Delorme : autonomie renforcée des établissements, revalorisation salariale contre annualisation du temps de service, élargissement aux élèves du privé des aides pour la cantine, facilité d'ouverture de classes et d'établissement privés et de recrutement... propositions en partie appliquées par Emmanuel Macron à titre expérimental pour Marseille. L'enseignement catholique veut doter les écoles primaires d'un vrai pouvoir hiérarchique du directeur vis-à-vis de ses collègues enseignants via un statut d'éta-

blissement. « *Une vraie revalorisation salariale doit aller de pair avec une évolution de la façon d'exercer la profession. [...] Les économies ainsi réalisées [par une redéfinition des obligations de service et d'une annualisation du temps de travail] pourraient être réinjectées dans les salaires*», anticipe Philippe Delorme. Il faut une « *liberté de choix[et] permettre les ouvertures de classes et d'établissements nécessaires à un maillage équitable et programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu, [renforcer] l'association de l'enseignement privé à l'éducation prioritaire* ».

¹ https://enseignement-catholique.fr/wp-content/uploads/2022/02/EXE_ECA_ELECTIONS2022_WEB.pdf

« Un écrivain n'a pas d'origine. Son origine c'est sa bibliothèque »

Dany Laferrière (membre de l'Académie française)

Les principaux candidats à l'élection présidentielle et la laïcité

En cette période électorale, nous avons voulu donner un éclairage sur la position des différents candidats par rapport à la laïcité. Celle-ci est mise à contribution dans le cadre du respect des lois qui régissent notre quotidien, bien sûr et d'abord à l'école, lycée ou université, dans les services publics mais encore dans tous les domaines de la vie courante dans l'espace public. La laïcité est ce principe philosophique et politique de gouvernement qui permet de faire vivre ensemble une population dont les membres ont des idées, une culture et des origines différentes qu'il faut respecter.

C'est à partir de cette définition succincte - que l'on pourrait approfondir - que nous avons établi une liste de huit critères pour pouvoir situer les différents candidats par rapport à la laïcité et dresser quelques constats. Ces critères ont été retenus en fonction de leur actualité et de leur présence dans la campagne politique de l'élection présidentielle. Mis dans une grille ils vous informent de la position des candidats sur ces huit points. Cette grille est mise à votre disposition sur le site du CREAL76. Nous la reproposez aux candidats départementaux à l'élection législative du mois de juin 2022. D'ici-là, il

n'est pas interdit d'ajouter d'autres critères que nous aurions pu oublier. Voici les résultats de nos recherches pour la présente campagne présidentielle. **Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité sur tous ces points et nous sommes preneurs de tout complément d'information ou suggestion qui pourraient encore mieux éclairer ce débat très sensible mais, néanmoins, très instructif.**

Ainsi nous avons pu voir que sept candidats sur 12 ne définissent pas la laïcité.

Deux candidats considèrent que la loi de 1905 définissant la séparation des Églises et de l'État doit servir à combattre les extrémistes islamistes. Six candidats estiment qu'elle permet d'appliquer les lois laïques. Parmi eux, un affirme qu'elle doit être défendue pour le faire. Deux appellent à la respecter, dont un constate qu'elle est un élément justifiant « l'islamophobie ».

Un candidat est l'auteur de la loi « contre le séparatisme », trois ne la trouvent pas assez sévère avec les islamistes, un s'est abstenu lors de son vote à l'Assemblée nationale, trois veulent l'abolir ou la réécrire et deux n'en parlent même pas.

Six candidats veulent maintenir l'actuel statut dérogatoire à la loi de séparation des Églises et de l'État d'Alsace-Moselle et de certains DOM.

Un seul propose l'abrogation de cette dérogation. Cinq ne se prononcent pas ou n'en parlent pas. Parmi ces derniers, d'entre eux est soutenue par son parti, le PS, qui prône l'abolition de ce statut.

Six candidats sont pour le maintien de la loi Debré de 1959 finançant les écoles privées sous contrat avec l'État, dont une y met la condition d'un contrôle renforcé de leur activité (sans plus de précision sur ce contrôle). Cinq ne se prononcent pas ou n'en parlent pas. Un veut abroger la loi Debré et inciter les établissements sous contrat avec l'État à rejoindre le Service public d'Éducation d'éducation. En cas de refus, les subventions de l'État seront supprimées.

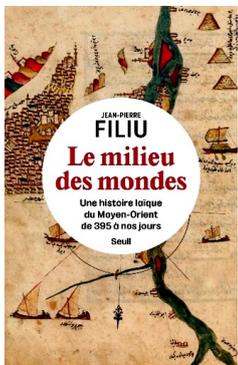
Neuf candidats veulent le respect des lois actuelles sur la neutralité des fonctionnaires, *a fortiori* sur la voile pour deux d'entre eux et un rappel à l'obligation du respect de la hiérarchie et l'interdiction de l'enseignement de théories « idéologiques » par un troisième.

Huit se disent d'accord avec la loi de 2004 dont deux veulent l'étendre au domaine public. Un ne se prononce pas sur cette loi. Deux se déclarent contre. La dernière estime que tout signe favorable à une soumission de l'individu doit être « prohibé », sans se réclamer de la laïcité.

15 février 2022

Voir la position des candidats par rapport à la laïcité.

Une histoire laïque du Moyen-Orient de 395 à nos jours



C'est le sous-titre de l'ouvrage de Jean-Pierre Filiu : *Le milieu des mondes*. Il n'est pas courant qu'un historien se réclame « de la laïcité pour qualifier sa méthode ». Cette boussole revendiquée est fort utile pour écrire l'histoire de cette région non réductible à « des histoires saintes ». Au Moyen-Orient, l'auteur souligne d'emblée que « les contradictions s'y déclinent sous des formes plus complexes

que les grilles communautaires aujourd'hui présentées comme intangibles ». L'ouvrage est divisé en dix chapitres du Moyen-Orient entre Byzantins et Sassanides (395-630) à la crise syrienne (2011-2021) pour lesquels sont fournies une vingtaine de cartes indispensables à la visualisation des enjeux. Cette histoire monumentale est nécessaire à la compréhension des enjeux actuels so-

ciaux, politiques, stratégiques, religieux de la région et bien au-delà. Les quatre derniers chapitres éclairent directement l'actualité : *Réformes, renaissance et révolutions (1798-1914)*, *Le temps des mandats (1914-1949)*, *Guerre froide et conflit israélo-arabe (1949-1990)*, *Vie et mort du Moyen-Orient américain (1990-2020)*. Dans un chapitre final, *La France moyen-orientale*, on notera le prisme confessionnel dans lequel s'est enfermée la France colonisatrice et mandataire à rebours de « la promotion d'une citoyenneté qui sublimerait les communautés ». « Les dirigeants français, même les plus laïques, vont encourager au Levant la consolidation d'un confessionnalisme qui consacra les groupes religieux plutôt que d'en émanciper les individus. » La souveraineté populaire, le droit à l'autodétermination ont été effacés au profit de la protection de « minorités » privilégiant « le despotisme d'un supposé "protecteur" ». Les populations de la région en paient encore le prix. La lecture de cet ouvrage est indispensable !

Le milieu des mondes, une histoire laïque du Moyen-Orient de 395 à nos jours. Jean-Pierre Filiu. Éd Seuil.

Échos d'ailleurs

IRAN : Aspiration à la laïcité

Les enseignants et enseignantes d'Iran ont organisé 3 nouvelles journées d'action les 29, 30 et 31 janvier 2022. Les deux premiers jours, des sit-in ont été organisés dans les écoles et le troisième, ce sont des rassemblements et des manifestations de rue qui les ont mobilisés... selon les possibilités.

Le Conseil de coordination des associations syndicales des enseignants d'Iran a publié sur la messagerie *Telegram* plusieurs milliers d'informations. Ces nombreuses informations montrant que ces trois journées d'action ont été encore plus massives que celles des 10, 11, 12 et 23 décembre 2021. Le 30 janvier, ce ne sont pas moins de 11 000 écoles dans 213 villes du pays mais aussi dans des zones rurales qui étaient engagées dans le mouvement.

Ainsi, des milliers d'enseignants de Chiraz ont manifesté dans les rues en exigeant la démission du ministre de l'Éducation. Dans la ville de Kerman on pouvait lire sur une large banderole : « *Les mollahs ne doivent pas entrer dans les écoles* » pour protester contre l'intention du régime d'envoyer davantage de membres du clergé dans les établissements scolaires. Des enseignants des villes kurdes comme Saghez ont demandé la reconnaissance de l'enseignement de leur langue maternelle. Un autre fait marquant de ces trois jours d'action des

enseignants d'Iran a été que nombre de retraités de l'enseignement public et de parents d'élèves participaient au mouvement en signe de solidarité.

Le Conseil de coordination des associations syndicales des enseignants d'Iran a également rendu publique une résolution datée du 31 janvier dénonçant la dégradation continue de l'Éducation nationale, le niveau de vie des enseignants en baisse dramatique et le budget d'austérité que le gouvernement a présenté au Madjilis (le parlement iranien).

La résolution ne manque pas de rappeler les revendications : égalisation des salaires des actifs et des pensions des retraités, augmentation des salaires, fin de la privatisation de l'éducation, augmentation des salaires des personnels de service dans les écoles, arrêt du pillage de la caisse d'épargne des enseignants et enseignantes, garantie de la sécurité de l'emploi dans l'éducation nationale, arrêt des poursuites des enseignants et enseignantes et libération de celles et ceux qui sont en prison. En effet, les forces de sécurité du régime ont arrêté plusieurs enseignants pendant les trois jours de sit-in et de manifestations.

Le tribunal islamique de la ville de Karadj a confirmé ce 31 janvier la peine de quatre ans et demi de prison de Dja'afar Ebrahimi qui est un des responsables du Conseil de coordination.



La symbolique du violet à la mode ?

Cette couleur représenterait l'amour, la sagesse, la méditation et la paix. Dans le Feng Shui, le violet est lié à la spiritualité et à l'intellect. Facilitant la concentration elle est recommandée dans des lieux de réflexion. En chromothérapie, ses vertus apaisantes feraient merveille et serait lié à la spiritualité.

Cependant on voit de plus en plus souvent des associations à caractère social ou politique y avoir recours pour représenter leur cause encore faut-il être prudent dans ce choix chromatique. Ainsi, que de violet ! Intrigué par l'usage à la mode de cette couleur violette et singulière-

ment pour les expressions féministes et LGBT, voilà ce que le militant curieux peut lire (entre autres) sur Wikipédia à propos de cette couleur : « *Dans la religion chrétienne catholique, le pape Innocent III a défini vers 1200 le violet comme insigne de pénitence. La couleur violette est portée par l'ensemble du clergé en tenue liturgique durant les périodes de jeûne comme le Carême de Noël ou l'Avent (4 dimanches précédant Noël) et le Carême. Elle est quelquefois utilisée par les confréries de pénitents pour leur manteau.* »

Par ailleurs, le violet était (est encore ?) la couleur des bonapartistes.

Services publics, ils bougent !

On les croyait moribonds voire disparus mais une étonnante expérience dans un coin perché de Savoie, entre les fêtes de fin d'année m'a montré qu'on pouvait encore y croire.

Comme beaucoup, nous n'avons pas pu réunir la totalité de notre famille à cause de la pandémie, certains membres hors frontières ont été empêchés de voyager au dernier moment.

Ayant décidé de leur envoyer un colis de consolation, nous repérons sur internet les horaires d'ouverture de la poste avant d'affronter les petites routes enneigées de montagne ... et là, une pancarte nous avise que le bureau de poste est EXCEPTIONNELLEMENT fermé ce matin-là. Avisant une voiture de la Poste, nous l'abordons pour lui faire part de notre déception, la jeune postière nous propose alors de prendre en charge notre colis, de l'envoyer à ses frais et



de passer le lendemain au chalet qui est sur sa tournée tout là-haut se faire rembourser.

Qui dira encore qu'on a perdu le sens du service public ?

Guillaume
**La chronique
 de Rahan**
 LECOINTRE

Voir avec des sons

Les vedettes de l'écholocation sont les chauve-souris et les cétacés. Mais il y en a d'autres...

Qu'est-ce que l'écholocation ? Le principe est simple, c'est celui du sonar. Chez les cétacés comme le dauphin ou les chauve-souris nocturnes, des ultrasons sont émis à une fréquence supérieure à 20 kHz, c'est-à-dire au-delà du domaine audible pour l'humain. L'onde sonore produite se trouvera alors réfléchiée par les obstacles, comme par exemple un banc de poissons pour les dauphins, ou un insecte volant pour la chauve-souris, et viendra en retour au contact de l'animal émetteur, lequel a l'ouïe fine. Il se trouve alors renseigné sur la taille de la proie, sa distance (sa localisation) grâce au temps de retour de l'onde réfléchiée, et sa vitesse. Il obtient ainsi une cartographie de ses proies... Autrement dit, il « voit » avec des sons.

Pas si rare que cela...

Plus de 1000 espèces ont recours à l'écholocation, dont environ 800 espèces de microchiroptères et environ 90 espèces de cétacés. Les espèces qui pratiquent ce mode de perception sont marines, ou bien terrestres nocturnes et/ou cavernicoles, ou bien fouisseuses. Pour les premières, ce phénomène s'explique par l'excellente propagation des ondes sonores dans le milieu marin (1500 m/s, quatre à cinq fois plus vite que dans l'air), et pour les suivants il semblerait que l'ouïe ait remplacé la vue, puisque nous sommes dans les conditions d'obscurité. Hormis les cétacés et les chauve-souris, quelles sont ces espèces dont on ne parle jamais ?

Le guacharo des cavernes, l'un des rares oiseaux nocturnes qui ne soit pas une chouette, produit de brefs clics de fréquence faible, 10 à 20 kHz, en rafale de moins de dix millisecondes, grâce à son organe phonaire, la syrinx, et s'oriente grâce à ce procédé. Contrairement aux chauve-souris, ce n'est pas pour chasser des insectes ! C'est un oiseau exclusivement frugivore. Il utilise l'écholocation pour cartographier les parois des grottes, mais aussi les frondes des arbres où il évite de heurter les feuilles et peut repérer les fruits, surtout à l'odeur, car il a aussi l'odorat développé. Les salanganes, oiseaux proches des martinets qui chassent dans les grottes obscures, se repèrent également à l'écholocation. Le loir pygmée du Vietnam, étrange rongeur nocturne aux yeux régressés, quasi-aveugle, ainsi que cinq autres espèces proches, effectuent des claquements de langue et des cris de haute fréquence pour se repérer dans leur environnement arboricole, dont les échos reviennent au contact de leurs très grandes oreilles. Trois espèces de tenrecs à Madagascar, terricoles et nocturnes, pratiquent l'écholocation à l'aide de coups de langue, pour s'orienter dans la nuit plus



que pour chasser. Deux d'entre elles pratiquent aussi, pour cette fonction, une sorte de stridulation à l'aide de leurs épines, car il faut savoir que ces deux espèces ressemblent à des hérissons ! Plusieurs espèces de musaraignes sont capables d'utiliser l'écholocation pour se repérer, dont notre musaraigne carrelet chez qui cette faculté, manifestée par des clics ultrasoniques, a été démontrée utile pour son orientation à courte distance (20 cm).

Les primates aussi !

Fait surprenant, un primate nocturne pratique l'écholocation, tout en ayant d'énormes yeux : c'est le tarsier des Philippines. Et cette fois, ce n'est pas sous terre que cela se passe, mais dans les arbres. Ce qui avait mis la puce à l'oreille des chercheurs, si l'on peut dire, c'est qu'on le voyait vu pousser des cris... mais sans rien pouvoir en entendre ! Des tests utilisant des micros adaptés aux ultrasons des chauve-souris ont révélé que les tarsiers étaient en réalité très bavards... mais dans les fréquences avoisinant les 70 kHz. Ils réagissent à des sons allant jusqu'à 90 kHz. Leurs grandes oreilles détectent par l'écho produit les insectes dont il se nourrit. Mais par ce moyen il communique aussi avec ses congénères, tout en restant inaudible de ses prédateurs. Ces étranges animaux sont les derniers représentants d'une lignée originale de primates (non singes) qui ne seront sauvés de l'extinction que par la préservation des forêts d'Asie du Sud-Est.